

Tablette orange confite 8%

Version:

Date de version: 05/09/2025

Langue: FR

Conforme au règlement (CE) n°19/07/2006 (REACH) et au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), modifiés notamment par le règlement (UE) 2023/707.

Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Tablette parfumée orange confite 8%

Nom commercial: Tablette parfumée orange confite

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Fondant à destination du grand public, destiné à être fondu

dans un brûle-parfum.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : BOUGIES DES SENS

Rue: 2 rue des cygnes

Code postal/Ville: 67850 Herrlisheim

Pays : France:

Téléphone: 0678609412

Email: bougies.des.sens67@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: +33 (0)1 45 42 59 59.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers:

H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient : linalyl acetate, (R)-p-mentha-1,8-diene, benzyl alcohol, linalool, citral. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Mises en garde - Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
benzyl benzoa	ate			
N°CAS	120-51-4	C= 2.9944%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	204-402-9			H400 Aquatic Acute 1
N°IDX	607-085-00-9			H411 Aquatic Chronic 2
Numéro	01-			
d'enregistre	2119976371-			
ment	33-XXXX			
2-tert-butylcy	clohexyl acetate			
N°CAS	88-41-5	C= 1.2%		H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	201-828-7			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
linalyl acetate	<u> </u>	1		
N°CAS	115-95-7	C= 0.76%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	204-116-4			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-			
d'enregistre	2119454789-			
ment	19-XXXX			
(R)-p-mentha	- 1,8-diene [1]	T		
N°CAS	5989-27-5	C= 0.4376%	M=1	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	227-813-5			H304 Asp. Tox. 1



			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
N°IDX	601-096-00-2		H315 Skin Irrit. 2
Numéro	01-		H317 Skin Sens. 1B
d'enregistre	2119529223-		H400 Aquatic Acute 1
ment	47-XXXX		H412 Aquatic Chronic 3
benzyl alcohol			
N°CAS	100-51-6	C= 0.4 %	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-859-9		H319 Eye Irrit. 2
N°IDX	603-057-00-5		H332 Acute Tox. 4 INHALATION
Numéro	01-		
d'enregistre	2119492630-		
ment	38-XXXX		
linalool			
N°CAS	78-70-6	C= 0.244%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	201-134-4		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX	603-235-00-2		H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-		
d'enregistre	2119474016-		
ment	42-XXXX		
citral			·
N°CAS	5392-40-5	C=0.0152%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	226-394-6		H317 Skin Sens. 1
N°IDX	605-019-00-3		H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-		
d'enregistre	2119462829-		
ment	23-XXXX		

^[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

 $\label{thm:consulter} \mbox{En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.}$

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs:

Premiers secours: faites attention à l'autoprotection!.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

 $Traitement\ symptomatique.$



5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles



7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à température ambiante et à l'écart de toute source de chaleur.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Туре
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection du corps:

Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Appareil de protection respiratoire :

Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Remarque:

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.



Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solide

Couleur : Non Déterminé(e)

Odeur : Hespéridée - Gourmande - Agreste

pH : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle : Non applicable

d'ébullition

Point d'éclair : > 100°C

Inflammabilité : Pas de données disponibles

Limites supérieures/inférieures : Non applicable

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité de vapeur : Non applicable

Densité relative : Pas de données disponibles

Solubilité(s) : Non Soluble Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Température de décomposition : Pas de données disponibles Viscosité cinématique : Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données disponibles Caractéristiques des particules : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter



Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles



Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :



La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

227-813-5

201-134-4



Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 17:

8	(/_: :: <u> </u>	
Substance	CAS	EC	
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5	
Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :			
Substance	CAS	EC	
benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9	

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

(R)-p-mentha-1,8-diene

linalool

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

5989-27-5

78-70-6

Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland:

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
Occupational Experies Limit Values (short term) Switzerland:		

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

V2 02/08/2025 : mise en conformité concernant l'utilisation détaillée du produit (section 1.2). Version mise à jour suite à une relecture de la classification CLP de la fragrance orange confite, pour assurer la conformité avec l'article 31 du règlement REACH et le règlement CLP.

V3 05/09/2025: modification de la FDS suite aux échanges de courriel avec la DDPP-67.

Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.



Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 20/07/2024 Date de version : 05/09/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.